

# COMMUNE DE VALLEIRY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

### 06 NOVEMBRE 2025

---

L'an deux mil vingt-cinq, le 06 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VALLEIRY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au salon d'honneur de la mairie, sous la présidence de M. Alban MAGNIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	27
Nombre de conseillers municipaux présents :	23
Nombre de conseillers municipaux votants :	25
Date de convocation du Conseil Municipal :	30/10/2025

**PRÉSENTS** : M. Alban MAGNIN, Maire, Mme Hélène ANSELME, M. David EXCOFFIER, Mme Virginie LACAS, M. François FAVRE, Mme Christine NICOLET-DIT-FELIX, M. Pierre HACQUIN, Mme Isabelle MERCIER, Adjoints, Mmes Renée RICHARD, Corinne DURAND, Mme Giovanna VANDONI, MM. Alain CHAMOT, Emmanuel SOGNO, Sébastien BURETTE, Frédéric BARANSKI, Mmes Alexandra DALLIERE, Elisabeth DEAL, MM. Clément VILLEMAGNE, Jean-Yves LE VEN, Mme Anna FRANCHI, MM. Henri VIDAL, Pascal GRIBOUVAL, Jean FEIREISEN Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS** : M. Michel PIERREL à M. Sébastien BURETTE  
Mme Marie-Noëlle BOURQUIN à M. Henri VIDAL

**ABSENTS** : Mme Elodie POIRIER, M. Amar AYEB

Mme Giovanna VANDONI est élue secrétaire de séance.

---

**DCM20251106-02**

**OBJET : EXERCICE DES MANDATS SPECIAUX (5.6) – Autorisation au Maire et à des conseillers municipaux de se rendre au congrès des maires**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2123-18 du CGCT relatif aux mandats spéciaux des élus ;

**CONSIDERANT** l'invitation à destination des élus à se rendre au Congrès annuel des Maires,

#### **DÉCISION**

Après exposé et en avoir délibéré,

---

**DCM20251106-02**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A L'UNANIMITE**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, Monsieur David EXCOFFIER, Madame Christine NICOLET, Monsieur Emmanuel SOGNO, Madame Alexandra DALLIERE, à se rendre au Congrès annuel des Maires ;
- **PRECISE** que la dépense correspondante est inscrite au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et  
an que dessus et a signé au registre le Maire.  
Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Alban MAGNIN



**DCM20251106-02**

---

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.